

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Lundi, le 5 juillet 2010

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Charles Weldon, Louis Dandenault et Sébastien Landry.

Absent : Monsieur le conseiller Jules Piette

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Pierre Pelland, maire.

Me Pierre Ménard, directeur général, et Mme Renée Rouleau, greffière, étaient présents à la séance.

Il y avait 21 personnes dans l'assistance.

2010-07-291

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-292

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le varia demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **EXAMEN ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

3.1 Séance ordinaire du 7 juin 2010

3.2 Séance extraordinaire du 28 juin 2010

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **GESTION FINANCIÈRE**

5.1 Examen et approbation des comptes à payer du 7 juin au 5 juillet 2010

5.2 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02 pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2010

5.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01 pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2010

5.4 Virements de crédits budgétaires

6. **URBANISME**

6.1 **DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME:**

6.1.1 Rapport comparatif mensuel mois de juin 2010 - permis de construction/ rénovation/réparation/transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines

6.1.2 Rapport comparatif mensuel - permis généraux et permis de lotissement

6.2 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :** séance ordinaire du 21 juin 2010

6.3 **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME:**

6.3.1 Demande de *PIIA2010-020* : 1, rue Pleasant (affichage)

6.3.2 Demande de *PIIA2010-021* : 50, rue Western (changement de fenêtres et du revêtement extérieur en façade Est de la rue Western)

6.3.3 Demande de *PIIA2010-022* : 17 B, rue Principale Nord (affichage)

6.3.4 Demande de *UC2010-002* (retour) : lots P-164, P-160, 161, 165 et 167 (nouvelle rue à l'extérieur du périmètre urbain)

- 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 189 POUR INCLURE LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2 (VERSION DU 28 JUIN 2010)

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Retiré
- 7.2 ACHAT DE LA CAMIONNETTE NO 51 (SILVERADO 2007) : 16 072,25 \$, plus taxes applicables
- 7.3 RÉPARATIONS À LA NIVELEUSE NO 29, CHAMPION 740R DE L'ANNÉE 1994 : examen de la soumission reçue et adjudication du contrat, le cas échéant
- 7.4 PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF - RÉSEAU D'AQUEDUC ET AUTRES: offre de service du Groupe Tanguay & associés
- 7.5 SABLAGE AU JET DU CAMION NO 31 : examen de la soumission reçue et adjudication du contrat, le cas échéant

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES :

- 8.1 PISCINE MUNICIPALE : autorisation - remboursement des frais encourus par Sophie Brault pour suivre le cours de requalification « sauveteur national » - 65,00 \$
- 8.2 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, 30 SEPTEMBRE, 1^{ER} ET 2 OCTOBRE 2010, AU CENTRE DES CONGRÈS À QUÉBEC
- 8.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SUTTON : états financiers au 31 décembre 2009 et état de la variation des contributions de tous les immeubles immobiliers du programme d'habitation à loyer modique au 31 décembre 2009
- 8.4 GRIP-UQAM ET GRAPP : demande de partenariat et d'appui de nature politique et financière - recherche sur l'accès à la terre pour la relève agricole
- 8.5 Retiré
- 8.6 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : Autoriser le transfert de 6 500 \$ du poste « salaire pompier » au poste « communications pompier »
- 8.7 COMITÉ CULTUREL ET PATRIMOINE : projet « Festival multimédia » présenté par le Coeur du Village - 1 600. \$
- 8.8 SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE : proposition de Bell
- 8.9 Retiré
- 8.10 AJUSTEMENT CONDITIONS D'EMPLOI DE M. YANI AUTHIER, DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT : salaire annuel à compter du 5 juillet 2010 - 68 000. \$

8.11 PUBLICITÉ :

8.11.1 La Voix de l'Est - édition spéciale « Lac-Brome, Sutton » - autorisation de dépense et de paiement 275,00 \$

8.11.2 Journal Le Guide « Les trésors cachés de Bolton, Potton et Mansonville » - autorisation de dépense et de paiement 265,00 \$

9. AUTRES

9.1 FERMETURE DES DOUANES DE MORSE'S LINE : appui à la Municipalité de Saint-Armand pour le maintien des services des postes frontaliers Morse's Line / Franklin

9.2 BALANCE BOARDSHOP : compétition de longboard à Sutton - 21 août 2010

9.3 MONTREAL, MAINE & ATLANTIC RAILWAY (MMAR) : autoriser le directeur général à négocier avec le MMAR l'installation d'une traverse piétonne dans le secteur des rues Western et Principale et de bancs de parcs dans l'emprise qui longe la piste

9.4 SUTTON-A-LYPSE - ÉVÉNEMENT PHOTOS : prêt de locaux - 23, 24, 25 et 26 septembre 2010

9.5 SPECTACLE DE PERCUSSION ET DE DANSE DU FEU - INVITATION DE TOUR DES ARTS - 15 JUILLET 2010 : demande d'utilisation du stationnement du Centre John Sleeth, le 15 juillet 2010, de 20 heures à 22 heures, et d'une petite scène (plateforme) et le prêt de barricades

9.6 PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON : appui à leurs projets pour l'année 2010 auprès de l'Agence forestière de la Montérégie dans le cadre du Volet II

9.7 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON : demande d'utilisation du Gazebo

10. CORRESPONDANCE

10.1 Lettre de Mme Line Beauchamp, bureau du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée le 3 juin 2010, à l'effet que la Municipalité recevra 11 792,33 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

Cet item est reporté à la séance du 2 août 2010.

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2010

Cet item est reporté à la séance du 2 août 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2010-07-293

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 7 JUIN 2010 AU 5 JUILLET 2010

Les membres du conseil examinent la liste des comptes à payer du 7 juin au 5 juillet s'élevant à 383 120,51 \$.

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer du 7 juin au 5 juillet 2010 s'élevant à 383 120,51 \$.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 02 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2010

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02, pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2010, s'élevant à 171 714,80. \$.

2010-07-294

VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Cet item est retiré.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 01 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2010

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01, pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2010.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DU MOIS DE JUIN 2010 DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de juin 2010 des permis de construction, de rénovation/réparation/transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS GÉNÉRAUX ET DES PERMIS DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, daté juin 2010, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

2010-07-295

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2010

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-296

DEMANDE DE PIIA2010-020 : 1, RUE PLEASANT (AFFICHAGE)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne sur poteaux pour le 1, rue Pleasant ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation se fera dans le même cadrage et au même emplacement que celui du commerce précédent, se trouvant à l'extérieur du triangle de visibilité ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne aura une hauteur de 84 pouces (2,13 m) et une largeur de 68 pouces (1,73 m), soit une superficie de 39,67 pieds carrés (3,69 mètres carrés) et que le bâtiment ait une façade de 13,7 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la couleur choisie est la même que celle pour la maison, soit *gris ardent* pour le fond et *étain* pour le lettrage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne prévoit aucune modification à l'éclairage de l'enseigne existante ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les propriétaires devraient être sensibilisées au fait que l'éclairage devra être changé pour un éclairage venant du haut de l'enseigne et ce, afin de se conformer au *Règlement de zonage no 115-2* ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone Cc-2 (*Règlement no 405*) et C-03 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton* ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères

et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-06-68) **et d'approuver** la demande de *PIIA2010-020* pour le 1, rue Pleasant à Sutton, pour l'affichage, tout en recommandant aux propriétaires de changer l'éclairage afin d'adopter un éclairage en col de cygne dont le flux lumineux soit dirigé vers le sol.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-297

DEMANDE DE *PIIA2010-021* : 50, RUE WESTERN (CHANGEMENT DE FENÊTRES ET DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN FAÇADE EST DE LA RUE WESTERN)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à refaire les fenêtres et à remplacer le revêtement extérieur pour la façade du 50, rue Western à Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE il s'agisse de remplacer le revêtement d'aluminium sur la façade est, donnant sur la rue Western, par des panneaux d'aluminium ;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux d'aluminium seront des couleurs suivantes : *SICO 6000, carton 6195-73, grand nord 6184-53, ylang ylang 6178-73 et poivre noir 6182-83* ;

CONSIDÉRANT QUE les contours de fenêtres seront de couleur *brune*, comme celles déjà existantes ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone Ea-4 (*Règlement no 405*) et P-05 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton* ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-06-69) **et d'approuver** la demande de *PIIA2010-021* pour le 50, rue Western, afin de remplacer les fenêtres et le revêtement extérieur, sur la façade Est du bâtiment et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-298

DEMANDE DE PIIA2010-022 : 17 B, RUE PRINCIPALE NORD (AFFICHAGE)

- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise une affiche sur poteaux pour le 17 B, rue Principale Nord ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’affiche aura un fond en bois de grange et un logo sur un fond en dérivé de bois ;
- CONSIDÉRANT QUE** la couleur du bois de grange est le *gris planche rustique de grange* et le logo, *noir*, sur fond *jaune pâle* ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’enseigne sur poteaux aura une hauteur inférieure à quatre (4) mètres relativement au niveau du sol ;
- CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située dans la zone Cv-2 (*Règlement no 405*) et C-03 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton* ;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d’urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D’ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme (no 10-06-70) **et d’approuver** la demande de *PIIA2010-022* pour le 17 B, rue Principale Nord à Sutton, pour l’affichage proposé et ce, tel que soumis.

Adoptée à l’unanimité

2010-07-299

DEMANDE DE UC2010-002 (RETOUR) : LOTS P-164, P-160, 161, 165 ET 167 (NOUVELLE RUE À L’EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN)

- CONSIDÉRANT QUE** il s’agisse d’un retour de demande de construction de nouvelle rue à l’extérieur du périmètre urbain ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à cadastrer un chemin, avec rond-point, vers le lac Masten ;
- CONSIDÉRANT QUE** il existe un droit de passage pour mener au terrain enclavé ;
- CONSIDÉRANT QUE** le droit de passage ne permet pas d’octroyer un permis de construction (nouveau bâtiment ou agrandissement), car le terrain n’est pas adjacent à une rue privée ou publique ;

- CONSIDÉRANT QUE** un nouveau tracé fut déterminé pour la portion près des résidences existantes ;
- CONSIDÉRANT QUE** le tracé reprend le droit de passage qui a déjà fait l'objet d'une dérogation mineure, pour la largeur du chemin, soit 8,44 m de large au lieu de 15 m, comme demandé aux conditions à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, 10-04-49 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure demande que la pente du chemin soit inférieure à 15% et que certains arbres soient coupés pour aider au passage des véhicules ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avant-projet soit assujéti au *Règlement des usages conditionnels no 181* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme no 10-05-56 **et d'approuver** la demande de UC2010-002 pour une nouvelle rue à l'extérieur du périmètre urbain, tel que montré aux plans, minute 498, en date du 1^{er} mars 2010 et minute 561, en date du 18 mai 2010 préparé par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, résolution 10-04-49, et ce, avec le rond-point proposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-300

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 189 POUR INCLURE LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 115-2 (VERSION DU 28 JUIN 2010)

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 189-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 189 pour inclure le projet de règlement no 115-2 (version du 28 juin 2010).

RÈGLEMENT NUMÉRO 189-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 189 POUR INCLURE LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2 (VERSION DU 28 JUIN 2010)

ATTENDU QUE le conseil municipal a déposé, à la séance du 28 juin 2010, le règlement de zonage numéro 115-2 (version du 28 juin 2010);

ATTENDU QUE avis de motion du règlement numéro 189-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 189 a été donné à la séance du conseil du 28 juin 2010 ;

À CES CAUSES, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les articles 5.1, 5.2 a), 5.3 a), 6.1, 7.1, 8.1 et 9.2 sont modifiés par l'ajout après le règlement 115-2 des mots (*version du 28 juin 2010*).

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre Pelland
Maire

Renée Rouleau
Greffière

Adoptée à l'unanimité

2010-07-301

**ACHAT DE LA CAMIONNETTE N0 51 (SILVERADO 2007) :
16 072,25 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

CONSIDÉRANT QUE le bail de location avec GMAC pour la camionnette no 51 (Silverado 2007, est échu le 9 août 2010 et que le prix de l'option d'achat dudit camion est seize mille soixante douze dollars et vingt-cinq cents (16 072,25 \$), plus les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement pour l'achat de la camionnette no 51 (Silverado 2007), de GMAC, au montant de seize mille soixante douze dollars et vingt-cinq cents (16 072,25 \$), plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-302

**RÉPARATIONS À LA NIVELEUSE NO 29, CHAMPION 740R DE L'ANNÉE
1994 : EXAMEN DE LA SOUMISSION RECUE ET ADJUDICATION DU
CONTRAT**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation du directeur des travaux publics, datée le 18 juin 2010, **d'adjuger** le contrat, pour les réparations à la niveleuse no 29, Champion 740R de l'année 1994, à la compagnie FormaLourd, au montant de neuf mille cent trente-six dollars et huit cents (9 136,08 \$), plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à la soumission FormaLourd datée le 25 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-303

PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF - RÉSEAU D'AQUEDUC ET AUTRES : OFFRE DE SERVICE DU GROUPE TANGUAY & ASSOCIÉS

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

CONSIDÉRANT QUE dans le but de mieux connaître et améliorer le réseau d'aqueduc de la Municipalité, le service des travaux recommande un programme d'entretien préventif des vannes, des bornes d'incendie et du réseau d'aqueduc;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de services du Groupe Tanguay pour établir le programme de rinçage et d'entretien préventif des vannes, des poteaux d'incendie et du réseau d'aqueduc, le tout détaillé à ladite offre de services datée le 8 décembre 2009.

ET

D'AUTORISER une dépense à ce sujet n'excédant pas onze mille dollars (11 000,00 \$), plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-304

**SABLAGE AU JET DU CAMION NO 31 : EXAMEN DE LA SOUMISSION
RECUE ET ADJUDICATION DU CONTRAT**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation du service des travaux publics, datée le 23 juin 2010, **d'adjuger** le contrat à Soudure Brault inc. pour le sablage au jet et la peinture complète pour le châssis du camion no 31 (Western Star, 6 X 6, CNV 2000), incluant la saleuse, au montant de douze mille sept cents dollars (12 700,00 \$), le tout tel que détaillé à la soumission de Soudure Brault inc. datée le 17 juin 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-305

**PISCINE MUNICIPALE : AUTORISATION - REMBOURSEMENT DES
FRAIS ENCOURUS PAR SOPHIE BRAULT POUR SUIVRE LE COURS DE
REQUALIFICATION « SAUVETEUR NATIONAL » 65,00 \$**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le remboursement des frais encourus par Sophie Brault pour suivre le cours de requalification « sauveteur national », pour l'année 2010, au montant de soixante-cinq dollars (65,00 \$).

Adoptée à l'unanimité

2010-07-306

**CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS, 30 SEPTEMBRE, 1^{ER} ET 2 OCTOBRE 2010, AU CENTRE
DES CONGRÈS À QUÉBEC**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'inscription de M. le conseiller Laval Perreault et. du maire M. Pierre Pelland au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, au Centre des Congrès à Québec, le 30 septembre, et les 1^{er} et 2 octobre 2010, **et d'autoriser** la dépense et le paiement desdites inscriptions, ainsi que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas, conformément à la politique de la Ville et sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-307

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SUTTON : ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET ÉTAT DE LA VARIATION DES CONTRIBUTIONS DE TOUS LES IMMEUBLES IMMOBILIERS DU PROGRAMME D'HABITATION À LOYER MODIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2009

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de l'Office municipal d'habitation de Sutton ainsi que l'état de la variation des contributions de tous les immeubles immobiliers du programme d'habitation à loyer modique au 31 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-308

GRIP-UQAM ET GRAPP : DEMANDE DE PARTENARIAT ET D'APPUI - RECHERCHE SUR L'ACCÈS À LA TERRE POUR LA RELÈVE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le GRIP-UQAM (groupe de recherche d'intérêt public) et le GRAPP (groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine), en partenariat avec la MRC Brome-Missisquoi, désirent exécuter une étude préliminaire sur les possibilités alternatives (autre qu'achat ou location conventionnel) pour faciliter l'accès à la propriété productive, à la terre et à l'habitation pour les jeunes agriculteurs alternatifs ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a déjà donné son aval à un partenariat entre la MRC et le GRIP-UQAM et le GRAPP ;

CONSIDÉRANT QUE le GRIP-UQAM et le GRAPP demandent un appui de nature politique et financière à plusieurs municipalités de la région, soit Bolton-Ouest, Bromont, Dunham, Frelighsburg, Lac-Brome et

Sutton, afin d'aider à ce que les résultats de leur recherche puissent concrètement porter fruit et aider la région à être l'avant-garde en ce qui a trait à l'innovation en agriculture et en développement régional et rural ;

CONSIDÉRANT QUE le GRIP-UQAM et le GRAPP demandent une contribution financière aux municipalités rurales approchées, soit une partie des 3 000. \$ restant (donc environ 500,00 \$ par municipalité) pour rendre le reste du travail de recherche possible ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER le GRIP-UQAM et le GRAPP dans ses démarches de recherches sur l'accès à la terre pour la relève agricole **et d'autoriser** à ce sujet la dépense et le paiement d'une participation financière, au montant de cinq cents dollars (500,00 \$), au GRIP-UQAM/GRAPP.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-309

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON: COMMUNICATIONS, 6 500. \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le virement des crédits budgétaires suivants :

Prendre un montant de six mille cinq cent dollars (6 500.00 \$), du poste 02 220 00 141 (Salaires - pompiers) *et l'affecter au poste 02 220 00 339 (Communications - pompiers).*

ET

D'AUTORISER l'achat d'équipements de communication pour les camions de pompiers pour un montant n'excédant pas six mille cinq cent dollars (6 500.00 \$), taxes incluses

Adoptée à l'unanimité

2010-07-310

COMITÉ CULTUREL ET PATRIMOINE : PROJET « FESTIVAL MULTIMÉDIA » PRÉSENTÉ PAR LE COEUR DU VILLAGE - 1 600. \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande du Cœur du village et **d'autoriser** le paiement d'un montant n'excédant pas mille six cents dollars (1 600 \$) pour son projet Festival Multimédia

ET

D'AUTORISER le virement des crédits budgétaires suivants :

Prendre un montant de mille six cents dollars (1 600 \$) du poste 02 701 90 970 (Contribution - Loisirs) et l'affecter au poste 02 702 20 999 (Contribution - Culture).

Adoptée à l'unanimité

2010-07-311

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE : PROPOSITION DE BELL

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

CONSIDÉRANT QUE il est nécessaire de mettre à jour le système téléphonique de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel ne permet pas l'ajout des nouveaux postes téléphoniques requis pour répondre aux besoins de l'administration.;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la soumission de Bell Canada pour la mise à jour du système téléphonique de la ville, au montant de sept mille neuf cent soixante-six dollars et soixante et un cents (7 966,61\$) plus les taxes applicables, montant qui couvre l'achat du matériel, la main d'œuvre et autres frais reliés à l'installation et l'entretien garantie prolongée de 4 ans.

ET

D'AUTORISER la dépense et le paiement d'un montant n'excédant pas sept mille neuf cent soixante-six dollars et soixante et un cents (7 966,61\$) plus les taxes applicables pour ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-312

**AJUSTEMENT DES CONDITIONS D'EMPLOI DE M. YANI AUTHIER,
DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT : SALAIRE ANNUEL À COMPTER
DU 5 JUILLET 2010 - 68 000. \$**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'ajustement des conditions d'emploi de M. Yani Authier, Directeur de l'aménagement en portant son salaire annuel à soixante-huit mille dollars (68 000 \$) à compter du 5 juillet 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-313

**PUBLICITÉ - JOURNAL LA VOIX DE L'EST - ÉDITION SPÉCIALE "LAC-
BROME, SUTTON"- AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE PAIEMENT
275 \$**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement d'un montant de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) en publicité dans l'édition spéciale "Lac-Brome, Sutton" du Journal La Voix de l'Est.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-314

**PUBLICITÉ - JOURNAL LE GUIDE - TRÉSORS CACHÉS" -
AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE PAIEMENT 265 \$**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement d'un montant de deux cent soixante-cinq dollars (265 \$) en publicité dans l'édition spéciale "Trésors cachés" du Journal Le Guide.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-315

**FERMETURE DES DOUANES DE MORSE'S LINE : APPUI À LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND POUR LE MAINTIEN DES
SERVICES DES POSTES FRONTALIERS MORSE'S LINE / FRANKLIN**

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du poste frontalier américain de Franklin entraînerait inévitablement la fermeture du poste frontalier canadien Morse's Line ;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture aurait un impact majeur sur la sécurité de la communauté de Saint-Armand (entente incendie

entre le Franklin County Association et la Municipalité de Saint-Armand) ;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture serait néfaste pour les activités touristiques (cyclistes, motocyclistes et automobilistes) générant des retombées économiques importantes pour la communauté de Saint-Armand ;

CONSIDÉRANT QUE advenant la fermeture temporaire du poste frontalier Saint-Armand / Philipsburg sur la Route 133, vers la Route 89 aux États-Unis, un détour de 1 heure serait requis ;

CONSIDÉRANT QUE pour les citoyens de Saint-Armand, le poste frontalier de Morse's Line fait partie de leur histoire et de leur mode de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du poste frontalier de Morse's Line aurait un impact majeur sur l'économie locale à court, moyen et long terme ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Armand qui favorise le maintien des services des postes frontaliers Morse's Line / Franklin et encourage les élus canadiens à des pourparlers avec nos voisins américains afin de maintenir le service frontalier, celui-ci s'avérant bénéfique à toute la population, qu'elle soit canadienne ou américaine.

D'ADRESSER la présente résolution d'appui à Monsieur Pierre Paradis, député provincial, à Monsieur Christian Ouellet, député fédéral et à la MRC Brome-Missisquoi en leur demandant leur appui.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-316

BALANCE BOARSHOP : COMPÉTITION DE LONGBOARD À SUTTON - 21 AOÛT 2010

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER Balance Boardshop dans ses démarches auprès du ministère des Transports Québec et de la Sûreté du Québec en vue d'organiser la compétition de longboard le 21 août 2010.

Balance Boardshop devra prendre les mesures requises pour décharger la Ville de Sutton contre toute poursuite.

Le conseil recommande à Balance Boardshop de s'affilier avec une organisation reconnue dans ce genre d'événement et d'obtenir une assurance responsabilité.

Balance Boardshop devra assurer la circulation sur la rue Maple, maintenir l'accessibilité aux résidents et entreprises et assurer la sécurité des participants, des spectateurs et des usagers de la route.

Balance Boardshop devra indiquer dans ses publications un rappel résumant la réglementation en vigueur concernant la pratique du longboard sur les voies publiques.

ET

D'AUTORISER le prêt d'équipement, soit des cônes et barricades, et l'utilisation du Parc Godue pour l'inscription des participants le 21 août 2010, le tout *conditionnellement à l'approbation écrite du ministère des Transports Québec et de la Sûreté du Québec.*

Adoptée à l'unanimité

2010-07-317

MONTREAL, MAINE & ATLANTIC RAILWAY (MMAR) : AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À NÉGOCIER AVEC LE MMAR L'INSTALLATION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE DANS LE SECTEUR DES RUES WESTERN ET PRINCIPALE ET DE BANCS DE PARCS DANS L'EMPRISE QUI LONGE LA PISTE CYCLABLE

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur général, Me Pierre Ménard à négocier avec le Montreal, Maine & Atlantic Railway (MMAR), pour l'installation d'une traverse piétonne dans le secteur des rues Western et Principale et de bancs de parcs dans l'emprise de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-318

SUTTON-A-LYPSE - ÉVÉNEMENT PHOTOS : 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 2010

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les organisateurs Manon Gélinas et Claude Dagenais à utiliser les lieux suivants :

- Centre John-Sleeth
- Musée des communications
- Parcs municipaux John-Sleeth et Western
- Salle du conseil au 2^{ième} étage de l'hôtel de ville

les 23, 24, 25 et 26 septembre 2010, pour l'événement SUTTON-A-LYPSE.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-319

SPECTACLE DE PERCUSSION ET DE DANSE DU FEU - INVITATION DE TOUR DES ARTS - 15 JUILLET 2010 : DEMANDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT DU CENTRE JOHN SLEETH, LE 15 JUILLET 2010, DE

**20 HEURES À 22 HEURES, ET D'UNE PETITE SCÈNE (PLATE-FORME)
ET LE PRÊT DE BARRICADES**

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER M. Frédéric Gauld à présenter, dans le cadre de la programmation du Tour des Arts, un spectacle de percussion et de danse du feu, dans une partie du terrain de stationnement du Centre John Sleeth, le 15 juillet 2010, de 20 à 22 heures, ainsi que le prêt d'une plate-forme et de barricades, pour cet événement.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-320

**PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON : APPUI À LEURS
PROJETS POUR L'ANNÉE 2010 AUPRÈS DE L'AGENCE FORESTIÈRE DE
LA MONTÉRÉGIE, VOLET II**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER les projets du Parc d'environnement naturel de Sutton (PENS) pour l'été 2010 présentés à l'Agence forestière de la Montérégie, volet II.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-321

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON :
DEMANDE D'UTILISATION DU GAZEBO**

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la Corporation de développement économique de Sutton (CDES) à utiliser le gazebo situé devant le stationnement municipal le vendredi, 30 juillet 2010, entre 15 et 21 heures, pour une dégustation et vente de produits du terroir pendant la Fête nationale Suisse.

Adoptée à l'unanimité

**LETTRE DE MME LINE BEAUCHAMP DU BUREAU DU MINISTRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS,
DATÉE LE 3 JUIN 2010**

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre reçue de Mme Line Beauchamp du bureau du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée le 3 juin 2010, à l'effet que la Municipalité recevra 11 792,33 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des relevances pour l'élimination de matières résiduelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2010-07-322

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h25.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Pelland
Maire

Renée Rouleau
Greffière